

la justice éternelle.... elle demanda tout à la raison, rien à l'histoire (1). »

De là, les oscillations permanentes de nos institutions politiques, qui cherchent encore leur point d'appui après tant de secousses et de remaniements.

En partant de la conviction qu'en tout il y a plus de stabilité à perfectionner progressivement qu'à révolutionner brusquement, il faut essayer, pour conclure, de tracer l'esquisse d'une organisation judiciaire, fondée sur les traditions de notre droit national et sur la théorie rationnelle de la justice.

En législation, le problème à résoudre consiste à n'être ni en arrière, ni en avant des mœurs, des habitudes, des intérêts et de l'esprit national.

F. VIVIER.

(La suite à un prochain numéro).

(1) Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, p. 133.